

Questions de M. Michel Küntz

Série de questions concernant le potentiel projet éolien

1) Y-a-t'il eu une étude géotechnique pour évaluer les risques associés à la construction des éoliennes sur les haldes? c'est le principal argument pour éliminer cette option et aucune analyse sérieuse n'est apparemment disponible.

Il n'est pas de la responsabilité de la MRC de réaliser de telles études. Nous avons déterminé dans le Schéma d'aménagement du territoire que l'ancien site minier constituait un site stratégique régional pour le positionnement de projets d'énergie renouvelable. Votre question se doit d'être posée à l'entreprise lors de sa présentation pour la localisation ou non sur ce site.

2) Pouvez-vous exiger du promoteur BLUEarth qu'il évalue sérieusement cette option pour son projet en tenant compte de tous les aspects - dépenses additionnelles mais aussi économies additionnelles?

Oui, nous pouvons et nous l'avons demandé. Il s'agit d'un site prioritaire régional et nous l'avons présenté d'entrée de jeu à tous les promoteurs désirant faire l'évaluation d'un potentiel projet d'énergie renouvelable sur notre territoire.

3) Pouvez-vous prendre contact avec d'autres promoteurs pour leur demander d'évaluer cette option? Cela permettrait de mettre en concurrence deux projets différents et de disposer d'un levier pour négocier, ce qui serait un avantage pour la MRC.

Plusieurs promoteurs sont au courant déjà de cette information.

4) L'appel d'offre d'HQ ne permet apparemment pas la prise en charge de coûts supplémentaires éventuels alors que cette solution présente objectivement plusieurs avantages. Est-il possible d'entamer des discussions avec HQ (que vous avez déjà rencontré) pour évaluer la possibilité d'une aide financière spécifique pour la valorisation des territoires dégradés dans le cadre de l'appel d'offres pour les projets éoliens?

La responsabilité des sites miniers fermés au Québec revient au ministère des Ressources naturelles et des Forêts et par extension au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Nous avons déjà sensibilisé ses ministères à notre réalité.

Série de questions concernant la démarche de mobilisation de la population

1) Est-ce que la méthodologie du sondage sera expliquée? et aurons-nous toute l'information sur les personnes qui auront participé à sa préparation et les raisons qui auront conduit à la liste des questions du sondage?

Nous avons pris la décision de travailler avec une entreprise spécialisée dans le domaine pour justement répondre aux préoccupations émises par la population concernant le caractère scientifique de la méthodologie d'analyse et la structuration du sondage. Le comité éolien de la MRC a été impliqué dans ce processus ainsi qu'une équipe interne de la MRC en charge du mandat de concertation du milieu sur la transition énergétique. L'entreprise retenue est Descormiers, intelligence d'affaires.

2) Y-aura-t-il une question sur la possibilité d'un référendum pour valider l'adhésion des citoyens aux conditions gagnantes qui émergeront du processus de consultation?

Nous vous invitons à participer à la démarche de sondage et de constater le sérieux avec lequel nous avons considéré vos commentaires et l'implication du milieu dans la démarche. Nous n'allons pas nous avancer plus loin ici dans les aspects techniques du sondage.

3) Sinon, quels sont les arguments de la MRC pour refuser a priori une consultation par le moyen d'un référendum? Le sondage permettrait de laisser les citoyens déterminer si c'est utile ou non.

Tel que précédemment exprimé à de nombreuses reprises et tel que défini par l'INSPQ, l'acceptabilité sociale fait référence à un processus d'évaluation politique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles de fonctionnement. Dans le cadre de notre processus, nous appelons cela les conditions favorables collectivement définies.